Statut des fonctionnaires CE: égalité de traitement entre les hommes et les femmes

1993/1010(CNS) - 20/02/1997 - Texte adopté du Parlement après reconsultation

Le Parlement européen a adopté le rapport de Mme MaLou LINDHOLM (Verts, S) sur la modification du statut des fonctionnaires européens, avec plusieurs modifications. Le Parlement demande en particulier : - le respect du principe de l'égalité des chances et le refus de toutes formes de discrimination, -lorsque le statut fait référence à l'état matrimonial comme base des droits des fonctionnaires et autres agents (rémunérations et autres prestations de sécurité sociale), l'application de ce statut à un partenariat enregistré ou reconnu dans un Etat membre ou par les Communautés européennes (ex.: couple d'homosexuels), -lors de la sélection des fonctionnaires, une représentation aussi équilibrée que possible des femmes et des hommes au sein de l'institution, -un comité pour l'égalité des chances en faveur du personnel, chargé de promouvoir et de contrôler l'application du principe d'égalité de traitement.